

CRITERES				
items	Engagement	Approfondissement	Expertise	
Une démarche adossée au projet d'école ou d'établissement	1.1 Constitution d'une équipe projet	1.1.1 - L'équipe projet est constituée de plusieurs catégories de membres de la communauté éducative (personnels de l'établissement, élèves, parents, partenaires extérieurs...). Elle fonctionne dans le cadre du conseil d'école ou du CESCE.		OUI NON
			1.1.2 - L'équipe projet fonctionne de manière régulière et collaborative. Elle est capable de présenter les objectifs, les actions et la méthodologie de sa démarche de promotion de la santé à l'échelle de l'établissement.	OUI NON
			1.1.3 - L'équipe projet mobilise activement l'ensemble des acteurs, notamment les élèves, qui participent à la co-construction, la mise en œuvre et l'évaluation du projet. L'équipe fait vivre une dynamique collective et évolutive de promotion de la santé.	OUI NON
	1.2 Réalisation d'un diagnostic	1.2.1 - Un diagnostic est réalisé afin d'identifier : - des besoins de santé , en s'appuyant sur des données chiffrées et/ou des indicateurs objectifs (recueillis à partir d'enquêtes...) ; - les actions menées en lien avec la promotion de la santé dans l'école ou l'établissement.		OUI NON
			1.2.2 - Le diagnostic est basé sur les trois axes de la démarche EPSa (éduquer, prévenir, protéger) et les trois dimensions de la santé (santé physique, mentale et sociale) .	OUI NON
			1.2.3 - Le diagnostic permet de dégager des priorités et de préciser une stratégie à mener sur plusieurs années .	OUI NON
	1.3 Inscription dans le projet d'école ou d'établissement	1.3.1 - La réflexion est inscrite explicitement et partagée au sein du projet de l'école ou de l'établissement .		OUI NON
			1.3.2 - Le plan d'actions, annuel, s'inscrit dans une démarche de projet¹ élaborée collectivement en conseil d'école ou CESCE. Il permet de rendre compte de la construction du parcours éducatif de santé.	OUI NON
			1.3.3 - La démarche de projet prévoit une évaluation annuelle des différentes actions permettant d'envisager leur régulation éventuelle .	OUI NON
	1.4 Valorisation communication	1.4.1 - Les actions sont formalisées et communiquées à l'ensemble de la communauté éducative .		OUI NON
			1.4.2 - Les actions menées sont valorisées et relayées par des canaux de communication variés internes et/ou externes à l'école ou l'établissement.	OUI NON
			1.4.3 - La démarche EPSa fait l'objet de temps forts mettant en avant la thématique santé au sein de la communauté éducative et en direction de ses partenaires .	OUI NON

1. démarche de projet : les actions visent des finalités bien identifiées, sont programmées au regard de besoins de santé diagnostiqués, identifient clairement les attendus par et pour les élèves.

		CRITERES			
items		Engagement	Approfondissement	Expertise	
Une démarche globale et positive de promotion de la santé	2.1 Approche globale et positive	2.1.1 - La démarche EPSa intègre et explicite comment elle prend en compte la définition globale et positive de la santé (définition de l'OMS ¹). Les actions s'appuient sur l'analyse des besoins des élèves, mais aussi sur leurs ressources.			OUI NON
			2.1.2 - Chaque projet articule au moins deux dimensions de l'EPSa (santé physique, mentale et sociale). L'ensemble des projets mobilise les trois dimensions de l'EPSa sur le parcours de l'élève, en tenant compte des besoins.		OUI NON
				2.1.3 - La démarche est pensée pour des effets durables explicités : elles permettent à l'élève d'apprendre à agir sur sa propre santé (en cohérence avec la charte d'Ottawa ²).	OUI NON
	2.2 Cohérence et progressivité des actions	2.2.1 - Des actions de promotion de la santé sont mises en œuvre dans l'école ou l'établissement en tenant compte du diagnostic des besoins : séances dédiées sur des thématiques ciblées liées à la santé ³ (en lien avec les programmes d'enseignement et/ou le socle commun de connaissances, de compétences et de culture).			OUI NON
			2.2.2 - La démarche EPSa est explicitée et déclinée de manière progressive en fonction des différents niveaux d'enseignement : elle articule les projets en s'intégrant dans un parcours éducatif de santé .		OUI NON
				2.2.3 - La démarche s'inscrit dans une réflexion globale , en lien avec l'amélioration de la gestion des espaces de vie et des temps scolaires.	OUI NON
	2.3 Développement des CPS	2.3.1 - Les actions développées intègrent un axe sur le développement des CPS dans leurs dimensions émotionnelles, relationnelles et cognitives.			OUI NON
			2.3.2 - Le développement des CPS est intégré de manière explicite aux enseignements disciplinaires		OUI NON
				2.3.3 - Le développement des CPS est un axe structurant de la réflexion globale sur la promotion de la santé. Il est envisagé selon une progressivité établie et en référence à des besoins identifiés chez les élèves	OUI NON

1. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »^{*}. La santé est ainsi prise en compte dans sa globalité. Elle est associée à la notion de bien-être.

2. Charte d'Ottawa (1986) : La promotion de la santé, un « processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur santé, d'améliorer leur santé et d'atteindre un état de complet bien-être physique, psychique et social »^{*}.

3. : EVAR-EVARs, promotion de l'activité physique, prévention du harcèlement, amélioration des lieux de vie, éducation à l'alimentation, prévention des conduites addictives, santé-environnement, éducation au développement durable, santé sécurité au travail pour les voies professionnelles et technologiques... (liste non exhaustive)

CRITERES				
items	Engagement	Approfondissement	Expertise	
Une démarche mobilisant toute la communauté éducative et des partenaires	3.1 Engagement des personnels	3.1.1 - Différentes catégories de personnels (enseignants, personnels sociaux et de santé scolaire, vie scolaire, agents, membres du RASED etc.) sont impliquées dans la démarche de promotion de la santé. Les actions visent des finalités bien identifiées, en cohérence avec le pilotage local de l'équipe projet.		OUI NON
			3.1.2 - La démarche EPSa est intégrée dans les enseignements , à partir d'une approche didactique. Les attendus sont traduits en termes de connaissances et compétences construites par les élèves.	OUI NON
			3.1.3 - La démarche EPSa intègre une progressivité des apprentissages. Elle est pensée de façon transversale (pluridisciplinaire et pluricatégorielle).	OUI NON
	3.2 Engagement des élèves	3.2.1 - Les élèves sont associés aux actions de promotion de la santé et en sont la cible prioritaire.		OUI NON
			3.2.2 - Les élèves sont engagés dans le diagnostic qui permet de cibler les besoins et sont acteurs dans la mise en oeuvre des actions de promotion de la santé.	OUI NON
			3.2.3 - Les élèves sont associés à la réflexion sur le choix et la mise en œuvre des actions de promotion de la santé et du parcours éducatif de santé.	OUI NON
	3.3 Formation des élèves et des personnels	3.3.1 - Une ou des action(s) de formation des personnels sont mises en oeuvre pour accompagner la montée en compétences sur les différentes dimensions (physique, mentale, sociale) et thématiques en lien avec la promotion de la santé.		OUI NON
			3.3.2 - Un projet de formation des personnels est proposé dans le cadre d'une approche globale de la santé et du bien-être des élèves.	OUI NON
			3.3.3 - Des actions de formation, en lien avec la promotion de la santé, sont pensées en direction des élèves .	OUI NON
	3.4 Association des parents	3.4.1 - Les parents sont informés des actions mises en œuvre.		OUI NON
			3.4.2 - Les parents sont associés à la démarche "école promotrice de santé".	OUI NON
			3.4.3 - La démarche EPSa participe d'une co éducation avec les parents et permet des prolongements ou des effets au-delà du temps scolaire	OUI NON
	3.5 Existence de partenariats	3.5.1 - Une collaboration avec un ou des partenaire(s) partie(s) prenante(s) se met en place et se structure.		OUI NON
			3.5.2 - La collaboration avec les partenaires fait l'objet d'une réflexion conjointe et formalisée , pour des objectifs définis et évalués en commun.	OUI NON
			3.5.3 - Des projets sont co-construits à l'échelle du territoire , au regard de ses spécificités, avec des établissements et des partenaires. Un CESCE inter-degrés ou inter-établissements est encouragé.	OUI NON